



# Procédure de candidature pour l'année 2025/2026

<https://www.rennes.archi.fr/candidats/pre-inscriptions/> Contact : info.parcoursup.ensab@rennes.archi.fr

## Candidats Parcoursup

### Public concerné par Parcoursup

- Les candidats français ou européens titulaires du baccalauréat français de l'année n-1 et/ou en préparation du baccalauréat français de l'année en cours (ou équivalent) quelles que soient la filière, les spécialités ou les options.
- Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- Les candidats titulaires ou préparant un diplôme de l'Union Européenne équivalent au baccalauréat français.

*Si vous avez obtenu votre baccalauréat en année n-2 ou encore avant, vous ne relevez plus de Parcoursup, mais de la procédure VEEPAP*

### Procédure

La plateforme Parcoursup ouvre le 18 décembre pour la phase d'information. Les inscriptions commencent le 15 janvier.

Parmi les éléments demandés par Parcoursup, les dossiers, dématérialisés, devront inclure :

- la copie du relevé des notes obtenues en première,
  - la copie du relevé des notes obtenues durant les deux premiers trimestres de terminale,
  - la copie des notes obtenues aux épreuves anticipées du bac,
  - via le site Parcoursup, le paiement en ligne des frais de dossier (38 € pour les candidats non-boursiers ; gratuit pour les candidats boursiers : joindre obligatoirement une copie de l'attestation de bourses définitive, recto-verso).
- A noter que ces frais ne sont pas remboursables.

#### 1/ Phase d'admissibilité

Elle repose sur l'analyse du dossier scolaire.

Seuls les candidats admissibles seront avertis (directement par Parcoursup et non par l'ENSAB).

#### 2/ Phase d'admission

Elle comporte un entretien d'environ 15 minutes devant un jury composé de deux enseignants de. Aucune œuvre personnelle ne pourra être présentée. Les entretiens se tiendront les 5 et 6 mai 2025. L'entretien comptera pour 70% de la note globale, et le dossier pour 30%.

Les demandes d'inscription en première année seront prises en compte dans la limite des capacités d'accueil.

L'ENSAB ayant signé la charte Parcoursup, aucun renseignement concernant le classement définitif ne sera indiqué aux candidats.

## Quelques conseils aux candidats :

L'ENSAB conseille aux candidats de bien remplir tous les champs d'expression du dossier: expliquez qui vous êtes, pourquoi vous voulez faire des études d'architecture, pourquoi à l'ENSAB, quelle cohérence il y a entre vos études actuelles, votre parcours, par vos loisirs, par vos centres d'intérêt, votre environnement et vos études à venir. Relisez et faites relire votre dossier.

L'entretien compte pour 70% de la note finale. C'est un échange de 15 minutes entre l'étudiant et les enseignants du jury : il convient de s'y préparer. Il porte sur la motivation du candidat, l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle. Les candidats peuvent mentionner la pratique d'une activité (sportive, artistique...) surtout pour mettre en évidence les liens avec la spatialité, l'architecture, la ville, l'écologie et la prospective.

## Les conditions pour réussir

**La disponibilité** : le cursus d'architecture peut difficilement être combiné avec un emploi trop prenant.

**L'aisance** : vous serez très vite un étudiant parmi d'autres, dans un lieu où les étudiants ont des origines diverses : certains sont entrés en 1<sup>re</sup> année, d'autres sont arrivés par transfert ou par VAE, d'autres sont en mobilité internationale ...

**La curiosité** : elle permet de connaître le mieux possible l'école (les enseignants, les départements, l'administration, les étudiants et leurs associations) et d'utiliser au maximum les possibilités qu'elle offre : bibliothèque, conférences, mobilité internationale, etc.

**L'assiduité**. Il est obligatoire de suivre intégralement les enseignements dans lesquels vous êtes inscrits. Toute absence doit faire l'objet d'un justificatif remis à l'administration.

**La collaboration avec les autres étudiants**. De nombreux enseignements impliquent un travail en groupe. Il est indispensable de faire preuve d'écoute, d'attention et de qualités relationnelles indispensables à ce travail collaboratif.

Montant des droits pour l'année 2024/2025 (à titre indicatif) :

- droits d'inscription en 1<sup>er</sup> cycle valant grade de Licence : 384 €
- droits d'inscription en 2<sup>e</sup> cycle valant grade de Master : 527 €
- droits d'inscription en HMONP : 648 €
- contribution vie étudiante de campus : 103 €

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient de :

- l'exonération des droits d'inscription universitaires
- l'exonération de la CVEC
- la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant CROUS